

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 9 mars 2023

Déposez votre projet pour être « Ambassadeurs du lagon dans les villages »

Le Parc naturel marin de Mayotte lance la 5^{ème} édition de son appel à projets « Les Ambassadeurs du lagon dans les villages » pour l'année 2023-2024.

Les projets devront être soumis au Parc avant le 30 avril 2023.



Des ambassadeurs du lagon pour la protection des mangroves
© Margaux Bouillet / OFB

Être ambassadeur du lagon, c'est quoi ?

1. L'appel à projets s'adresse **aux associations et aux collectivités** de Mayotte.
2. Il vise à soutenir des projets qui s'inscrivent dans une **démarche de mobilisation citoyenne**, en rendant le public concerné acteur de ses découvertes sur l'un au moins des quatre thèmes suivants :
 - Patrimoine naturel ;
 - Patrimoine culturel ;
 - Usage durable ;
 - Pollution
3. Les projets peuvent porter sur :
 - la mise en œuvre d'**actions de sensibilisation** à l'environnement marin ;
 - la contribution à **l'évolution des pratiques** vers des pratiques plus durables et respectueuses des milieux naturels marins ;
 - **l'acquisition de connaissances** sur le milieu marin et les usages qui y sont associés.
4. Les subventions peuvent aller jusqu'à 20 000€.

Proposez votre projet !

Les porteurs de projet sont invités à lire les modalités de l'appel à projets disponibles sur le site

www.parc-marin-mayotte.fr

Le dossier est ensuite à adresser avant le **30 avril 2023** par voie électronique avec accusé de réception au Parc naturel marin de Mayotte sur l'adresse suivante :

parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

NB: Les projets ciblant exclusivement le public scolaire ne seront pas retenus dans le cadre de cet appel à projets (un appel à projets pédagogiques sera publié à cet effet très prochainement par le Parc).

Contact presse :

Fanny Cautain / 06 39 09 39 70 / fanny.cautain@ofb.gouv.fr